

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**ANOULD – Papeteries du Souche – Requalification – M (complément)  
P09RD80H098**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° /015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site des papeteries du Souche situé sur le territoire communal d'Anould en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre complémentaire qui définira la nature des travaux à réaliser en fonction du programme de la collectivité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.


VU ET APPROUVE  
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER